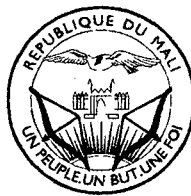


REPUBLIQUE DU MALI

Un Peuple - Un But - Une Foi



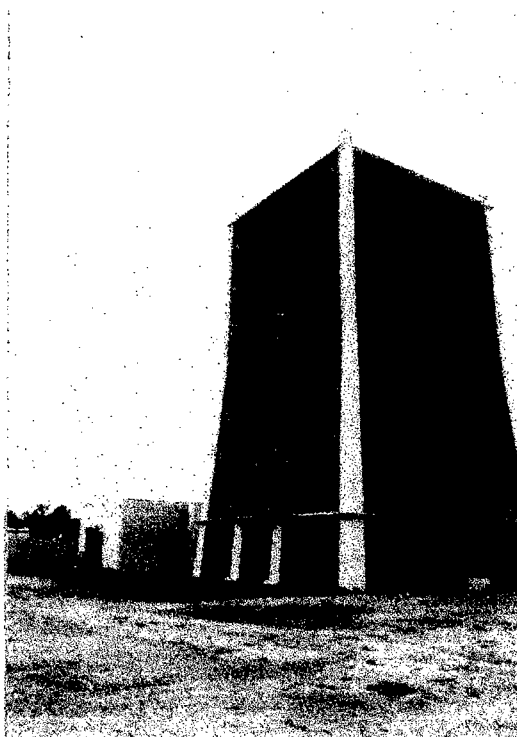
MINISTRE DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DE L'EAU

Direction Nationale de l'Hydraulique

PROJET DE REHABILITATION DE 6 CENTRES SEMI-URBAINS

Evaluation post projet

novembre 1999



Financement
République Fédérale d'Allemagne
Kreditanstalt für Wiederaufbau (K.f.W)



HP Gauff Ingenieure
Berner Strasse 45
D 60437 Frankfurt am Main
Telephon (0 69) 5 00 08-0
Telefax (0 69) 5 00 08-111
Telex 4 13 263 ibgf d

HP Gauff Ingenieure
B.P. 701
BAMAKO
Telephon (223) 22.63.22
Telefax

Table des matières

1	INTRODUCTION	4
1.1	CONTEXTE DU PRESENT DOCUMENT	4
1.2	OBJECTIF DU PROJET	4
1.3	DESCRIPTION DU PROJET	4
1.4	CHOIX DES CENTRES	4
2	CONTEXTE	5
2.1	STRATEGIE SECTORIELLE A L'EPOQUE DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT	5
2.2	CONTEXTE ACTUEL DU SECTEUR DE L'EAU POTABLE	5
2.2.1	<i>Politique du gouvernement – politique sectorielle</i>	5
2.2.2	<i>Caractéristiques particulières du secteur</i>	5
2.3	NOUVEAU SCHEMA INSTITUTIONNEL	6
2.3.1	<i>Principaux acteurs du secteur</i>	6
2.3.2	<i>L'audit, la formation et le conseil</i>	7
2.3.3	<i>L'Union des Exploitants d'AEP (UEAEP)</i>	7
2.3.4	<i>Inter relations et responsabilités des acteurs</i>	7
2.3.5	<i>Propriété des installations</i>	8
3	INVENTAIRE ET CONDITIONS D'EXECUTION DU PROJET AEP 6 CENTRES	9
3.1	INVENTAIRE TECHNIQUE DES INSTALLATIONS EXISTANTES EN 1992	9
3.1.1	<i>Types de systèmes</i>	9
3.1.2	<i>Age des systèmes</i>	9
3.1.3	<i>Difficultés rencontrées</i>	9
3.2	INVENTAIRE INSTITUTIONNEL EN 1992	9
3.3	INVENTAIRE FINANCIER EN 1992	10
3.4	CONDITIONNALITES DU PROJET	10
3.4.1	<i>Participation communautaire</i>	10
3.4.2	<i>Approche de communication avec les communautés</i>	10
3.4.3	<i>Conditionnalités du projet</i>	10
4	REALISATIONS DU PROJET	11
4.1	INVESTISSEMENTS	11
4.1.1	<i>Ingénieur conseil</i>	11
4.1.2	<i>Travaux de réhabilitation</i>	11
4.2	MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	11
4.3	CONTREPARTIE MALIENNE	12
4.4	CREATION DE LA CELLULE DE CONSEIL AUX AEP (CCAEP)	12
4.5	PERSONNEL D'EXPLOITATION	12
5	PERFORMANCES DES 6 CENTRES DE 1992 A 1999	13
5.1	POPULATION DES 6 CENTRES	14
5.2	PRODUCTION TOTALE	14
5.3	PRIX DE REVIENT DU M3 D'EAU VENDU	15
5.4	COUT DU GASOIL PAR M3 VENDU	16
5.5	CONSOMMATION SPECIFIQUE	16
5.6	TRESORERIE DES 6 CENTRES	17
5.6.1	<i>Capacité d'autofinancement</i>	18
5.7	RESULTATS D'EXPLOITATION	18
5.8	IMPAYES	19
5.8.1	<i>Impayés aux bornes fontaines</i>	19
5.8.2	<i>Impayés des branchements privés</i>	19
5.8.3	<i>Impayés de l'Administration</i>	19
5.8.4	<i>Difficultés liées au statut fiscal des exploitants</i>	20

5.8.5	<i>Rendement des réseaux</i>	20
5.8.6	<i>Recettes moyennes</i>	21
5.8.7	<i>Comptes d'exploitation (FCFA/m³ vendu)</i>	21
5.9	FREQUENCE ET DUREE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE.....	22
6	LA CELLULE DE CONSEIL AUX AEP (CCAEP)	22
6.1	TERMES DE REFERENCES DE LA CCAEP	22
6.2	STRUCTURE INSTITUTIONNELLE DE LA CCAEP.....	22
6.3	OBJECTIFS DE LA CCAEP	23
6.4	PERSONNEL	23
6.4.1	<i>Personnel permanent</i>	23
6.4.2	<i>Personnel d'assistance technique de Gauff Ingenieure (à temps partiel)</i>	23
6.4.3	<i>Représentants de l'Administration</i>	23
6.5	APPORT A LA POLITIQUE SECTORIELLE	23
6.6	RECETTES DE LA CCAEP	24
6.6.1	<i>Redevance</i>	24
6.6.2	<i>Marge sur vente de biens et service</i>	24
6.6.3	<i>Marge sur les activités de Formation</i>	24
6.6.4	<i>Autres activités</i>	24
6.6.5	<i>Marge brute</i>	24
6.7	FINANCEMENTS DE LA CCAEP	25
6.7.1	<i>Financement de la KfW</i>	25
6.7.2	<i>Financement de la Coopération française</i>	25
6.7.3	<i>Financement de la DNH</i>	26
6.7.4	<i>Matériel</i>	26
6.8	EXTENSION A D'AUTRES CENTRES.....	27
7	AVENIR DES STRUCTURES DE CONSEIL AUX AEP AU MALI	28
7.1	HISTORIQUE	28
7.2	PRIVATISATION DE LA CCAEP	28
8	PROBLEMATIQUE ET AVENIR DE LA CCAEP	29
8.1	ACQUIS DE LA CCAEP	29
8.2	DIFFICULTES DES EXPLOITANTS ET DE LA CCAEP	29
8.2.1	<i>Pour les exploitants</i>	30
8.2.2	<i>Pour la CCAEP</i>	30
8.2.3	<i>Risques pour l'avenir</i>	31
8.3	POTENTIALITES ET CONTRIBUTIONS DE LA CCAEP	31
8.4	PROPOSITIONS	32
8.4.1	<i>Créer 3 institutions d'audit, communication et conseil</i>	32
8.5	PREVISIONS POUR L'AVENIR	32
8.5.1	<i>Production annuelle prévisionnelle pour la 1^{ère} Région</i>	32
8.5.2	<i>Production annuelle prévisionnelle pour les 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} Régions</i>	32
8.5.3	<i>Production annuelle prévisionnelle pour les 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} Régions</i>	32
9	CONCLUSIONS	33

Abréviations

AEP	Alimentation en Eau Potable
AFD	Agence Française de développement
AU	Association d'Usagers
CAC	Cellule d'aide et de Conseil
CCAEP	Cellule de Conseil aux AEP (ex CAC)
DEM	Deutsche Mark
DNH	Direction Nationale de l'Hydraulique (ex DNHE)
DNHE	Direction Nationale de l'Hydraulique et de l'Energie
DRHE	Direction Régionale de l'Hydraulique et de l'Energie
FAFPA	Fonds d'Aide à la Formation Professionnelle des Artisans
KfW	Kreditanstalt für Wiederaufbau (Coopération financière allemande)
MOD	Maître d'Ouvrage Délégué
PRS	Programme Régional Solaire
UEAEP	Union des Exploitants d'AEP

1 Introduction

1.1 Contexte du présent document

Le présent document est rédigé dans le cadre de l'évaluation finale du projet « Réhabilitation de l'alimentation en eau potable de 6 Centres semi-urbains au Mali » par une mission d'évaluation de la KfW prévue du 22 novembre 1999 au 3 décembre 1999. Pour la préparation de cette mission, la KfW a demandé à la DNH par 2 lettres du 29 octobre 1999 des renseignements sur le fonctionnement des 6 Centres. Ce rapport donne les réponses aux questions demandées et formule quelques observations.

Ce programme a fait l'objet d'un contrat de financement signé entre la République du Mali et la République Fédérale d'Allemagne le 21//1991. Le montant des investissements était alors évalué à 10 millions DEM. L'apport financier était décomposé en deux volets :

- 9.6 millions DEM pour les investissements,
- 0.4 millions DEM pour les mesures d'accompagnement

Pour l'exécution de ce contrat, une convention séparée à été signée entre la Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW) représentant le Gouvernement allemand et la Direction Nationale de l'Hydraulique et de l'Energie (DNHE) devenue depuis la Direction Nationale de l'Hydraulique (DNH) rattachée au Ministère malien chargé de l'alimentation en eau potable.

1.2 Objectif du projet

Le projet visait l'objectif de l'amélioration de la santé par l'alimentation en eau potable de la population à l'aide de systèmes pérennes gérés à un niveau décentralisé. Cet objectif de santé publique étant difficilement vérifiable, il a été considéré que l'indicateur le plus pertinent pour juger si l'objectif était atteint était la consommation spécifique (consommation journalière moyenne par habitant).

1.3 Description du projet

Les activités du projet consistaient à réhabiliter les systèmes d'alimentation en eau potable de 6 Centres semi-urbains (Bandiagara, Diré, Djénné, Douentza, Kangaba, et Nara). Des mesures d'accompagnement devaient permettre d'assurer la viabilité des systèmes.

1.4 Choix des Centres

Ces 6 Centres avaient fait l'objet d'une sélection parmi 12 Centres identifiés par la DNHE sur la base de critères clairement identifiés dans la convention séparée et comprenant :

- Besoins en réhabilitation et extension
- Capacités d'autogestion des comités d'eau
- Capacité de la population à prendre en charge au moins les charges d'exploitation et d'entretien des installations.

Au démarrage des études, le choix des Centres devait être confirmé par l'ingénieur conseil. Le Centre de Bandiagara qui venait de réaliser une réhabilitation dans le cadre du financement d'une ville jumelée et le Centre de Diré, à conditions d'accès particulièrement difficiles en raison de la rébellion du Nord Mali, ont été éliminés et remplacés par les Centres de Koro et par celui de Bankass qui n'avait jamais reçu de système AEP. La liste des centres retenus (Koro, Bankass, Djénné, Douentza, Kangaba, et Nara) a été arrêtée en février 1993.

2 Contexte

2.1 Stratégie sectorielle à l'époque de la convention de financement

La convention de financement a été signée en 1991, juste après le changement de régime politique au Mali. L'ingénieur conseil, Gauff Ingenieure, a été choisi en 1992. L'étude a commencé en novembre 1992.

C'est à cette date que le Mali a organisé une table ronde des bailleurs de Fonds espérant, à la suite des changements politiques, financer de manière massive le secteur de l'eau considéré comme prioritaire. Les évaluations portaient en 1992 sur un montant de 300 milliards de FCFA (2 milliards DEM).

Cette somme n'a pas pu être mobilisée, mais cette table ronde a été l'occasion d'identifier les principaux obstacles au financement du secteur que le schéma directeur de mise en valeur des ressources en eau du Mali (1991), identifiait déjà :

- inadaptation de l'environnement réglementaire ;
- insuffisance de maîtrise de la ressource en eau ;
- insuffisance de coordination des acteurs du secteur ;
- mauvaise organisation de la gestion des systèmes ;
- inadaptation des installations aux conditions locales, nécessitant une normalisation des approches techniques et socio-économiques.

En fait le principal obstacle au développement du secteur de l'eau était avant tout d'ordre institutionnel, avec pour les Centres urbains, EDM, société d'état qui devait faire face à des difficultés financières très importantes et pour les Centres ruraux et semi-urbains, des systèmes décentralisés qui finissaient tous par s'arrêter faute de compétences et de ressources financières.

2.2 Contexte actuel du secteur de l'eau potable

Depuis, le cadre institutionnel a été largement étudié et organisé, et les études réalisées pour le projet AEP 6 Centres ont fait un apport substantiel à une nouvelle stratégie pour l'AEP. En résumé, la politique du Mali pour l'alimentation en eau potable des Centres ruraux et semi-urbains est actuellement la suivante :

2.2.1 *Politique du gouvernement – politique sectorielle*

La politique nationale du Gouvernement malien en matière d'alimentation en eau potable repose sur un processus de décentralisation qui est très avancé. Les Communes sont créées depuis plusieurs mois et les dernières élections portant création des conseils communaux ont eu lieu le 6 juin 1999. Les Maires des Communes ont été désignés en septembre 1999 et les administrations communales doivent, en principe, être mises en place début 2000.

2.2.2 *Caractéristiques particulières du secteur*

Les Communes sont, par la loi de décentralisation, compétentes en matière d'hydraulique rurale et urbaine. La stratégie pour le développement et la gestion de l'AEP des centres ruraux et semi-urbains relève d'un document de la DNHE daté du 11 novembre 1997. Ce document testé sur une vingtaine de centres ruraux et semi-urbains est en cours de révision pour intégrer les aspects particuliers à l'hydraulique villageoise. Il sera utilisé dans sa forme finale comme document stratégique de référence.

Les principales caractéristiques de cette stratégie sont les suivantes :

- Les Communes seront consultées pendant les études et les travaux pour tous les choix qui concernent les ouvrages réalisés pour leur compte, de manière à ce que le transfert de compétence ne soit qu'une formalité au moment de la réception des travaux.
- L'Etat restera maître d'ouvrage pour les projets d'eau potable, pendant la phase d'études et de réalisation des projets, et jusqu'au transfert de compétence de l'Etat aux Communes. L'Etat déléguera ses prérogatives de Maître d'Ouvrage à la Direction Nationale de l'Hydraulique.
- Les communes sont chargées de la maîtrise d'ouvrage pour le service de l'eau dans le cadre d'un protocole de transfert de compétence de l'Etat aux communes qui sera appliqué après la mise en service des installations des projets.
- Les communes n'auront pas la possibilité d'exploiter en régie directe les installations d'eau potable
- L'exploitation sera confiée à un exploitant privé, mais elle pourra être prise en charge par des associations d'usagers en l'absence de professionnels privés.
- Le cadre de délégation de gestion à un exploitant privé est déjà formalisé dans un contrat type qui a reçu l'approbation de la Mission de Décentralisation.

2.3 Nouveau schéma institutionnel

2.3.1 Principaux acteurs du secteur

Maître d'ouvrage pour la phase de conception et de réalisation des projets

Pendant la phase de conception et de mise en œuvre des projets, le Maître d'ouvrage reste l'Etat mais il désignera la Direction Nationale de l'Hydraulique comme maître d'ouvrage délégué.

Le Bailleur de Fonds

Il s'agit de l'Etat, à travers des subventions des Bailleurs de fonds éventuels. Il est maintenant acquis que les communautés bénéficiaires devront participer à hauteur de 5% du montant des travaux. Cette participation sera de 10% en cas de réhabilitation ou d'optimisation.

Communes

Au Mali, la politique de décentralisation a permis la mise en place en 1999 de 701 Communes rurales qui seront les communautés bénéficiaires. La priorité accordée par les responsables politiques au développement de l'accès des populations à l'eau potable fait de ce secteur d'activité un domaine de formation privilégié des élus à la gestion des infrastructures communautaires.

Responsables du service public d'alimentation en eau potable

A la mise en service des installations, la responsabilité du service de l'eau est transférée à la Commune. L'Etat doit de son côté s'assurer que le service de l'eau est assuré correctement, que la ressource en eau est préservée et, en qualité de bailleur de fonds des systèmes, il doit vérifier que les fonds publics sont utilisés correctement. S'il se désengage des aspects de gestion et de production, l'Etat compte toujours exercer les arbitrages entre les différents acteurs.

Usagers

Les usagers sont les véritables bénéficiaires des projets. Il s'agit des individus ou institutions qui ont ou qui devraient avoir accès au service public d'alimentation en eau potable. Ils doivent s'organiser en Association d'Usagers (AU) avec la participation formelle des femmes conformément aux expériences en cours (Robinet tons).

Robinet tons

Les usagers se regroupent dans chaque Centre en association informelle des usagers d'une même borne fontaine. Ils désignent au moins deux délégués à parité homme/femme, ce qui permet une participation effective des femmes aux différents choix concernant les problèmes d'eau potable de la communauté. Les Délégués des « Robinet tons » traitent les problèmes qui se posent pour la distribution d'eau autour de leur borne fontaine. Il constituent un vecteur de transmission des informations entre les usagers et les autres acteurs. L'assemblée des délégués des robinet tons constitue l'Association des Usagers (AU).

Les exploitants

Les exploitants des systèmes sont des professionnels privés désignés par les Communes responsables du service de l'eau. Ils travaillent dans le cadre d'un contrat de délégation de gestion signé avec le Conseil communal. Il n'est pas possible aux Communes d'exploiter les systèmes en Régie directe.

L'Etat

La Direction Nationale de l'Hydraulique (DNH), rattachée au Ministère chargé de l'eau, représente l'Etat, et vérifie que le service de l'eau est assuré correctement. En qualité de Bailleur de Fonds, la DNH contrôle la bonne utilisation des investissements réalisés par l'Etat. La DNH utilise les Directions Régionales de l'Hydraulique et de l'Energie, services techniques déconcentrés, pour effectuer le contrôle et les arbitrages entre les acteurs. L'Etat impose aux exploitants le financement d'un audit indépendant.

2.3.2 L'audit, la formation et le conseil

L'audit de l'exploitation des systèmes d'AEP est obligatoire et financé par une redevance que les exploitants devront acquitter en la prélevant sur le prix de vente de l'eau. Cette redevance évaluée à 20 FCFA/m³ d'eau vendue (en 1999) servira également à financer des prestations de formation des exploitants et de conseil technique et financier.

2.3.3 L'Union des Exploitants d'AEP (UEAEP)

Dans le cadre des différentes concertations sur le schéma institutionnel, les exploitants des 6 Centres et quelques autres ont eu l'occasion de se rencontrer à plusieurs reprises pour échanger des idées sur leurs problèmes communs. C'est ainsi qu'est née l'idée d'une Fédération d'exploitants qui a vu le jour en novembre 1997, et qui est chargée d'aider les exploitants à résoudre leurs problèmes. Malheureusement, il faut bien constater, après deux années d'existence que cette institution n'est pas très dynamique. Les résultats obtenus ne sont pas à la hauteur des espoirs que la création de l'UEAEP avaient fait naître.

2.3.4 Inter relations et responsabilités des acteurs

Les acteurs du service de l'eau remplissent des responsabilités qui sont bien définies dans le document intitulé « transfert de compétence de l'Etat aux communes en matière d'hydraulique urbaine – DNHE – 11/11/1997 ».

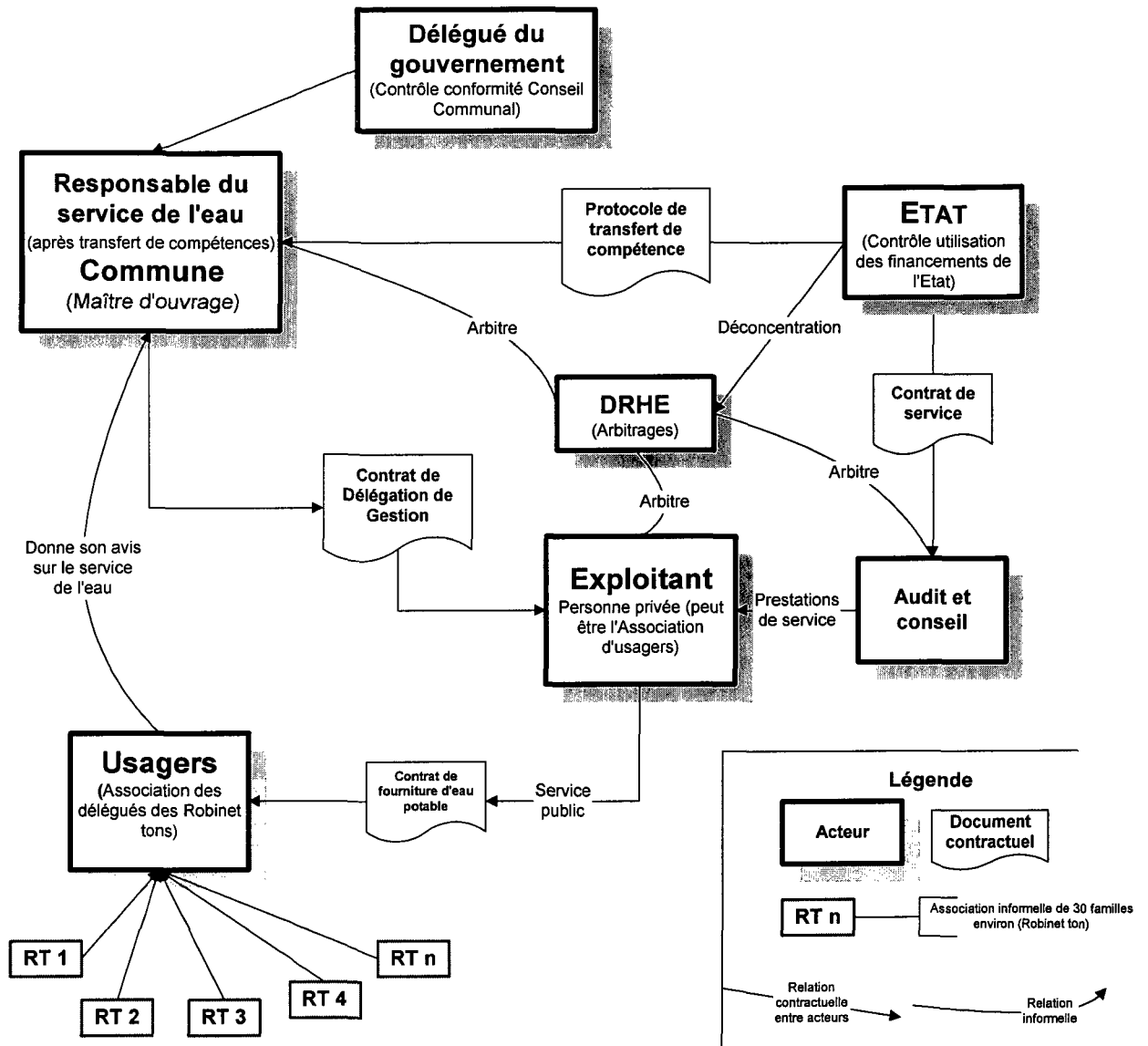
Toutes les relations entre les acteurs sont formalisées par des contrats.

Le schéma institutionnel adopté en 1997 par la DNHE est issu d'un long processus de concertation qui a été financé par plusieurs Bailleurs de Fonds (AFD, Commission européenne, et KfW) et qui comprenait les étapes suivantes :

1. Séminaire d'identification de la problématique réunissant 80 personnes dont une dizaine d'exploitants (mars 1996),
2. Etude de cas dans 6 Centres du Mali par trois équipes d'experts, (avril mai 1996)
3. Atelier de réflexion (fin juin 1996).

Les recommandations de cet atelier ont été adoptées par le Gouvernement en février 1997.

Les interrelations des acteurs sont représentées schématiquement de la manière suivante :



2.3.5 Propriété des installations

La loi n'a pas clairement défini la propriété des installations. On parle d'ailleurs plus volontiers de transfert de compétence que de propriété. Faut-il que la propriété soit transférée au niveau local ou laissée au niveau national ? Cette question qui n'est pas encore tranchée n'est pas fondamentale. Ce qui importe c'est que les responsabilités soient clairement établies.

Les infrastructures de production et de distribution d'eau potable qui constituent des établissements « industriels et commerciaux » complexes doivent être gérées suivant les règles du secteur privé qui sont incompatibles avec les règles de fonctionnement des institutions publiques (unicité des caisses). Les exploitants peuvent, dans un premier temps être communautaires (association d'usagers) mais ils ont vocation à devenir entièrement privés. En aucun cas l'exploitation ne sera confiée à des bénévoles ou exécutée en régie directe par la Commune.

L'Etat, même s'il transfère la propriété à des institutions décentralisées restera responsable du bon fonctionnement du service public en cas de défaillance de l'institution locale.

3 Inventaire et conditions d'exécution du projet AEP 6 Centres

3.1 Inventaire technique des installations existantes en 1992

L'inventaire réalisé en 1993 par l'ingénieur conseil montre que les 5 systèmes choisis (Bankass, Djénné, Douentza, Kangaba, Koro et Nara), présentaient tous des dysfonctionnements graves. On peut résumer la situation de la manière suivante :

3.1.1 Types de systèmes

Tous les systèmes comportaient des installations de production d'eau par pompage dans des forages à l'aide de pompes électriques alimentées par des générateurs thermiques. Il n'y avait pas de système de stérilisation de l'eau. L'eau brute était stockée dans un réservoir métallique qui fuyait et distribuée par un réseau de tuyaux de distribution qui alimentait des bornes fontaines et des branchements privés.

3.1.2 Age des systèmes

Sur les cinq systèmes existants, deux systèmes (Djénné et Douentza) ont été réalisés en 1981, sur financement canadien. Ces systèmes sont âgés de 11 ans au moment de l'évaluation du projet de réhabilitation.

Le système en place à Nara date de 1973, et il a déjà été réhabilité plusieurs fois par la coopération française.

A Kangaba, un système financé par différentes ONG date également des années 1970.

A Koro, le système a été financé par les habitants de Koro, qui se sont cotisés pour construire un petit réseau, un château d'eau, une pompe électrique et un groupe électrogène. Le système date des années 70. Il doit avoir 18 ans au moment de l'évaluation du projet. Il est quasiment arrêté en 1992.

3.1.3 Difficultés rencontrées

Les cinq systèmes présentent les mêmes symptômes :

- Groupes électrogènes hors d'usage avec des durées de fonctionnement comprises entre 8000 et 15000 heures,
- Pompes immergées en mauvais état datant de 10 à 15 ans,
- Château d'eau métalliques qui sont rouillés et qui fuient,
- Pannes prolongées et répétées qui perturbent le service de l'eau,
- Il n'y a pas de système de chloration.

Le système de Bandiagara, arrêté depuis début novembre 1999 faute de ressources financières, donne à fin novembre 1999 une bonne image de l'état des 5 Centres en 1992.

3.2 Inventaire institutionnel en 1992

Les systèmes avaient tous été confiés, dans un premier temps, aux militants du parti unique qui les ont exploités directement en nommant un comité d'eau issu du parti, pour le fonctionnement quotidien. Les cadres du parti et les notables ne paient pas l'eau consommée. Les populations les plus démunies paient le service de l'eau aux bornes fontaines.

Ce modèle de gestion ne pouvant pas durer très longtemps, les institutions issues du parti ont été obligées de céder la place à l'Administration territoriale qui, pour bénéficier du

service, a mis pendant quelques temps ses ressources humaines et financières au service du système de distribution d'eau. Mais les pratiques commerciales ne se sont pas améliorées pour autant. Devant le coût d'entretien et de maintenance des systèmes, l'Administration s'est elle même désengagée petit à petit tout en conservant ses avantages liés à la gratuité de l'eau. Pour ce faire, les Commandants de Cercle ont nommé un nouveau « comité d'eau » constitué, en général, de fonctionnaires du Cercle ou d'anciens fonctionnaires à la retraite qui ne s'avisait pas de réclamer une quelconque participation financière aux notables et hauts fonctionnaires pour le service de l'eau. Entre 40 et 80% de l'eau produite était distribuée gratuitement !

Sans le paiement de l'eau par tous, les résultats obtenus par l'Administration ne pouvaient pas être différents des deux premières tentatives.

3.3 Inventaire financier en 1992

Au moment de l'inventaire, les Centres possèdent une trésorerie moyenne de 1.3 million de FCFA. Les dettes sont très importantes, et les besoins en renouvellement des équipements sont supérieurs dans tous les Centres à 10 millions de FCFA.

Les salaires ne sont pas tous payés, les charges sociales ne sont payées nulle part.

Les Centres de Nara et de Koro fonctionnent de manière intermittente. On peut considérer que les 5 Centres à réhabiliter sont en faillite. La situation est si difficile que le projet a beaucoup de difficulté à faire désigner de nouveaux responsables de l'AEP pour travailler avec le projet.

3.4 Conditionnalités du projet

3.4.1 Participation communautaire

En dehors de l'évaluation socioéconomique faite en 1992, le seul critère imposé aux populations bénéficiaires était de mobiliser un fond de roulement permettant un fonctionnement normal de la trésorerie après remise en état des installations. Cette participation représentait à peine 1% du montant des travaux.

3.4.2 Approche de communication avec les communautés

La communication avec les communautés sur les différents choix techniques et institutionnels a été facilitée par les mesures d'accompagnement, mais la communication était facilitée par l'expérience, même négative des exploitants. Ces exploitants communautaires ont été largement consultés sur toutes les décisions prises pour le projet.

On peut considérer que la communication du projet avec les bénéficiaires a été largement facilitée par les mesures d'accompagnement, mais on ne peut en aucun cas parler « d'approche par la demande » au sens particulier de la Banque mondiale.

La réussite du projet démontre bien que « l'approche par la demande », qui est un bon outil de participation des communautés bénéficiaires en milieu villageois, n'est en aucun cas un facteur suffisant de réussite d'un projet. De plus, la problématique de communication avec les communautés en milieu urbain, plus basée sur l'offre, diffère complètement de celle de l'AEP en milieu rural basée sur la demande. L'expérience développée à Kalabancoro (quartier périphérique de Bamako) par la CCAEP en 1998 est significative de cette particularité du milieu urbain. Toutes les tentatives d'approche par la demande ont échoué pour ce quartier.

3.4.3 Conditionnalités du projet

Profitant de l'analyse détaillée des difficultés des 5 Centres à réhabiliter, le projet a imposé des conditionnalités qui se sont concrétisées dans un contrat signé entre le Directeur de

l'Hydraulique et les responsables d'AU. Les termes du contrat comprenaient les points suivants qui ont été repris dans le document de transfert de compétence :

- vente de l'eau à tous les consommateurs sans exception, y compris à l'Administration, et aux différentes institutions sociales et/ou religieuses. Ainsi, des revenus suffisants peuvent assurer le paiement des charges récurrentes et le renouvellement des équipements.
- Contrôles réguliers de l'utilisation des revenus de la vente de l'eau et des équipements techniques mis à la disposition des exploitants, afin d'éviter les dérapages pouvant conduire à la faillite financière du projet.
- Optimisation des choix technologiques en vue d'un moindre coût de production.
- Financement des interventions de tous les acteurs permanents par les recettes de la vente de l'eau afin d'assurer, dans le temps, les services indispensables à la bonne marche de l'exploitation.
- Renouvellement des équipements : Les coûts de renouvellement de tous les équipements amortis en 20 ans et moins (y compris les panneaux solaires) doivent être prévus dans le calcul du prix de vente de l'eau.
- Un contrôle doit s'exercer sur la réalité de la maintenance des installations techniques, sur la qualité de l'eau distribuée, et sur la gestion financière.
- Les exploitants (Associations d'usagers) qui sont peu qualifiés en matière de gestion ont besoin d'un conseil à la prise de décision au quotidien. Les deux activités d'audit et de conseil ont été rassemblées dans une seule et même fonction assurée, auprès des exploitants, par une structure indépendante autofinancée par la perception d'une redevance sur la production d'eau potable. C'est le rôle de la Cellule de conseil aux AEP.
- Les exploitants devront mettre en place des indicateurs objectifs de suivi de la marche des systèmes d'exploitation. (Indicateurs financiers, socio-économiques, physiques) caractéristiques du fonctionnement.

4 Réalisations du Projet

4.1 Investissements

4.1.1 Ingénieur conseil

Pour réaliser le projet, la Direction Nationale de l'Hydraulique et de l'Energie a confié une mission d'études et contrôle des travaux au bureau Gauff Ingénierie par contrat en date du 21 janvier 1993. La durée totale du projet était de 28 mois. Le projet a bien été terminé en avril 1995. Le montant des études était de 1.575.061,00 DEM valeur novembre 1992.

4.1.2 Travaux de réhabilitation

Les travaux ont fait l'objet de trois marchés distincts :

- Lot n° 1 : Génie civil et équipements, confié au groupement Saur – CDE – Hydrosahel pour un montant de 1.382.193.004 FCFA valeur juin 1994.
- Lot n° 2 : Canalisations, confié au groupement Saur – Hydrosahel pour un montant de 981.943.897 FCFA valeur juin 1994.
- Lot n° 3 : Installations photovoltaïques confié à l'entreprise Total Energie pour un montant de 125.237.410 FCFA valeur juin 94.

4.2 Mesures d'accompagnement

Pour la première fois au Mali un budget particulier pour les mesures d'accompagnement a été prévu dans le marché de l'ingénieur conseil.

Ce budget a été évalué à 394.498,00 DEM valeur novembre 1992.

Ce volet du projet comprenait des prestations d'ingénieurs pour l'assistance aux exploitants des systèmes pendant la durée des travaux (8 hommes/mois), et l'évaluation du succès du projet après l'achèvement des travaux (2 hommes/mois),

Ces prestations terminées fin 1995 concernaient plus particulièrement les points suivants

1. Propositions d'amélioration et test de systèmes de gestion de chaque centre,
2. Participation de la population aux différents choix du projet,
3. Tests de qualité,
4. Propositions d'ordres institutionnel et organisationnel
5. Méthodologie et propositions pour les aspects commerciaux et financiers de l'exploitation,
6. Choix et mise en place d'indicateurs d'évaluation du succès du programme.

La mise en œuvre des mesures d'accompagnement a conduit à la création d'une Cellule d'Appui et de Conseil (CAC), institution intégrée au projet, dont les activités se sont prolongées jusqu'en septembre 1996.

4.3 Contrepartie malienne

Le Gouvernement malien a financé des fournitures destinées au projet pour un montant de 153.800.000 FCFA, par tranches de 1991 à 1998.

4.4 Création de la Cellule de Conseil aux AEP (CCAEP)

A cette date la CAC a été dissoute pour laisser la place à une nouvelle structure, la Cellule de Conseil aux AEP (CCAEP) dont la responsabilité a été confiée à Gauff Ingénieure de septembre 1996 à décembre 1998. dont le financement (470000 DEM) a été prélevé sur le reliquat de financement disponible à la fin du projet.

Devant les résultats encourageants enregistrés par la CAC pendant la période 1993-1996, la DNHE en accord avec la KfW a décidé d'affecter un reliquat de financement de 159.149.500 FCFA au développement des activités de la CAC. C'est alors qu'a été créée la CCAEP.

4.5 Personnel d'exploitation

Les exploitants ont tous engagé du personnel sous contrat de travail, déclaré à l'INPS.

La liste du personnel employé est la suivante :

Villes	Fonctions	Noms
Bankass :		
Bankass	Gardien	Amplèna Guindo
	Gestionnaire	Boubacar Coulibaly
	Mécanicien	Youssouf Toussougué
	Aide - Mécanicien	Malick Guindo
	Plombier	Ousmane Guindo
	Plombier	Amadou A. Guindo

Villes	Fonctions	Noms
Djenné	Gardien Gardien Gestionnaire Mécanicien Plombier	Bokary Tamboura El Hadj Traoré Bamoye Traoré Almamy Maïga Almamy Soumounou
Douentza	Gardien Gestionnaire Mécanicien Plombier	Nouhoum Tangara Aly Dicko Diaffara Harouna Ongoïba Amadou Traoré
Koro	Gardien Gardien Gestionnaire Mécanicien Mécanicien	Yèméou Dolo Andènème Bamadio Kassogué Amadou Dièmè Alousseiny Niangaly
Kangaba	Gardien Gardien Gestionnaire/Releveur Plombier	Zakaria Sogoré Modibo Kanté Mady Keïta Mamby Keïta
Nara :	Gardien Gardien Gestionnaire/Releveur Mécanicien Aide - Mécanicien	Moktar Sow Birama Keïta M'Baré Dicko Biramou Keïta Daouda Diawara

5 Performances des 6 Centres de 1992 à 1999

Les performances des 6 Centres peuvent être analysées sur une période allant de 1992 à 1999 pour quatre d'entre eux et de 1996 à 1999 pour les deux autres, grâce aux données collectées régulièrement par la CCAEP.

Pour examiner en détail les performances des 6 Centres, il faut considérer 3 périodes distinctes :

1. Période des années 92 et 93 pour lesquelles les chiffres sont ceux interprétés par Gauff Ingenieure d'après les documents trouvés dans les centres. Ces données, souvent partielles, sont toutefois assez fiables car les cahiers trouvés sur place, sont en général bien tenus par des fonctionnaires du Cercle, même si le service de l'eau fonctionne mal.
2. Période des années 94 et 95 pendant lesquelles la comptabilité des Centres a été codifiée par la CAC (ex CCAEP). Les données sont fiables mais les systèmes n'ont pas

encore été réhabilités. Les chiffres sont donnés en FCFA courants, sans tenir compte de l'inflation ni de la dévaluation de janvier 1994.

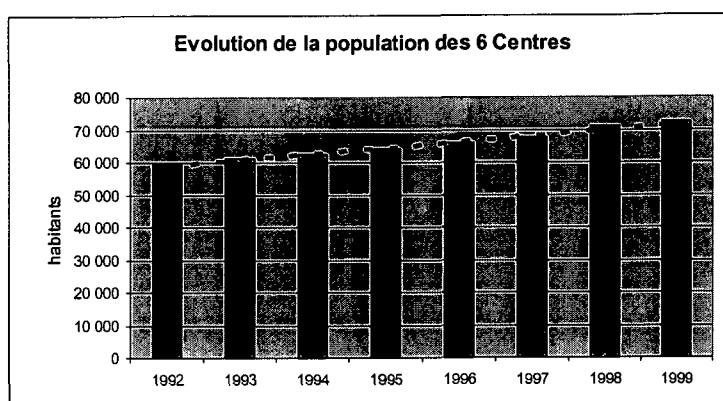
3. Période postérieure à 1995 pendant laquelle les Centres ont fonctionné normalement suivant un schéma qui a été généralisé par la Direction Nationale de l'Hydraulique pour tous les Centres au Mali en 1997.

Les résultats obtenus au 30 juin 1999 montrent que les objectifs qui avaient été fixés en début de projet sont atteints.

Les indicateurs ci-après ne concernent que les 6 Centres qui font l'objet de la présente évaluation. Ils sont disponibles à la CCAEP pour 27 Centres en juin 99, et seront suivis pour 55 Centres début 2000.

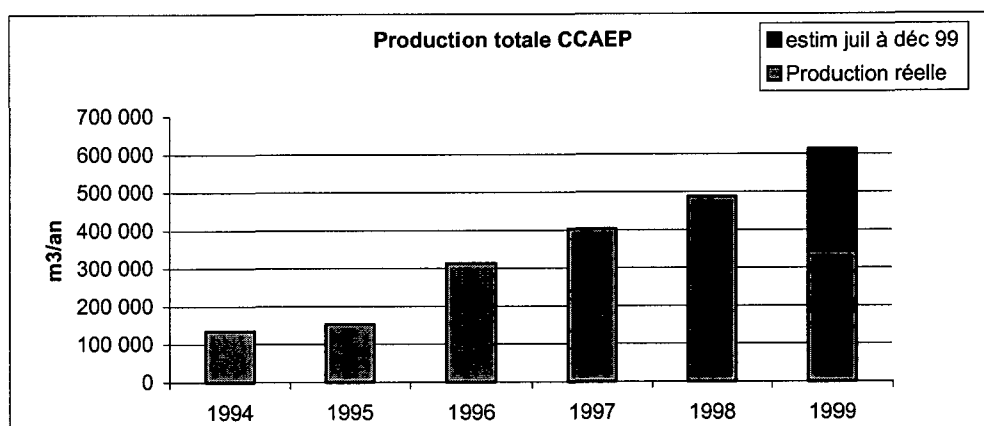
5.1 Population des 6 Centres

	1 999	taux de croiss.
Bankass	9 165	4.23%
Djénné	17 765	2.51%
Douentza	15 670	3.60%
Kangaba	5 522	0.00%
Koro	10 727	1.60%
Nara	13 370	2.51%
Total	72 219	
Moyenne		2.41%



Pour les 6 Centres, la population estimée au 30 juin 1999 est légèrement supérieure à 70.000 habitants. Le taux de croissance annuel moyen est estimé à 2.41%. Ces chiffres devront être ajustés dès la publication des résultats du recensement de 1998.

5.2 Production totale

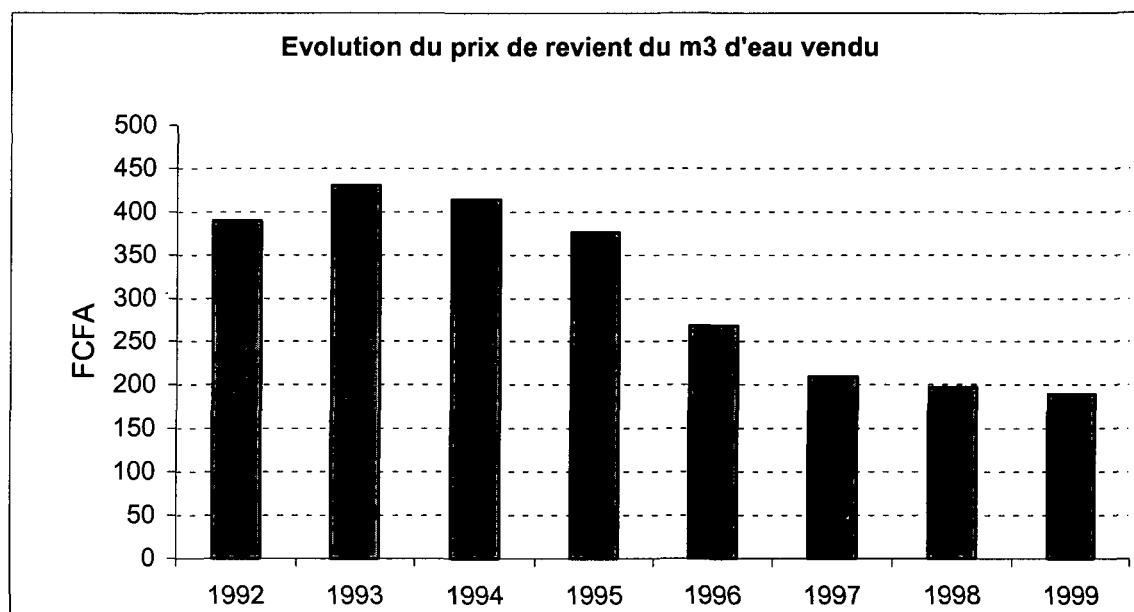


La production totale des 6 Centres est passée de 120 000 m³ par an en 1994 à Pratiquement 500 000 m³ en 1998, et environ 600 000 m³ en 1999. La production a donc été presque quintuplée en 5 ans, avec une progression de 37% en 1996, liée à la réhabilitation des systèmes. Depuis, la progression reste soutenue avec plus de 20% par an. Cette tendance devrait logiquement s'infléchir dans les prochaines années, mais cela n'est pas encore démontré par les données disponibles.

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	1999	Utilisation
								(6 mois)	estimation	Capacité
Bankass					55 171	69 825	73 461	52 570	94 626	43%
Djenné	38 112	38 046	38 744	51 913	67 515	78 922	85 302	48 408	87 134	40%
Douentza	24 896	26 428	27 590	36 069	53 481	68 101	75 484	46 834	84 301	38%
Kangaba	6 555	5 736	6 018	9 830	14 200	17 489	26 671	18 705	33 669	31%
Koro					37 866	41 011	43 349	36 172	65 110	45%
Nara	39 575	59 643	62 654	54 525	84 415	127 666	183 319	139 629	251 332	57%
Total	109 138	129 853	135 006	152 337	312 648	403 014	487 586	342 318	616 172	46%
Moyenne	27 285	32 463	33 752	38 084	52 108	67 169	81 264	57 053	102 695	
Taux de croissance		19%	4%	13%	37%	29%	21%	-30%		

Les installations sont utilisées entre 31 et 57% de leur capacité maximum suivant les cas.

5.3 Prix de revient du m3 d'eau vendu

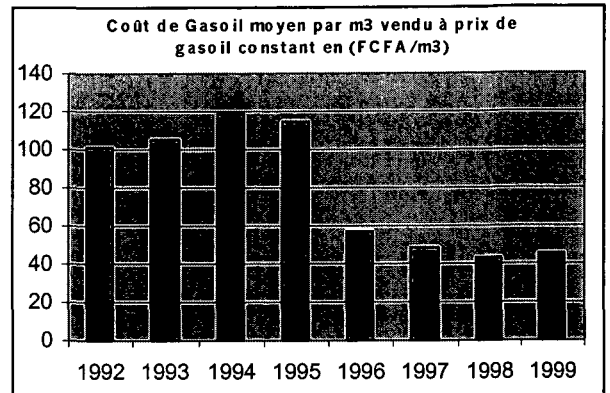
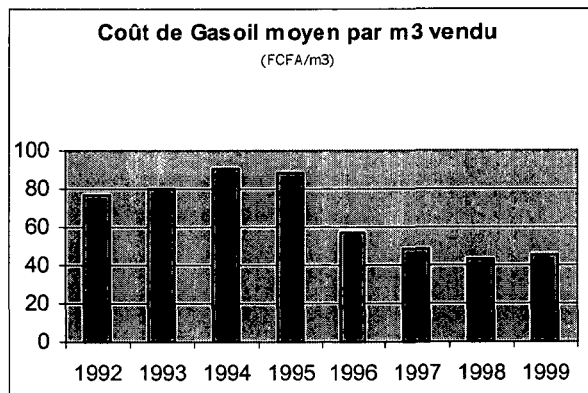


Malgré la dévaluation du FCFA de 50% en 1994 et un taux d'inflation estimé à 5% par an, le prix de revient de l'eau est passé de 430 FCFA en 1993 (soit environ 860 FCFA valeur 1999) à 190 FCFA en 1999.

Autrement dit le prix de revient de l'eau en 1999 est quatre fois moins cher qu'en 1992.

5.4 Coût du gasoil par m³ vendu

La CCAEP analyse sur l'année la dépense de gasoil pour l'exploitation. Les graphiques ci-dessous donnent le coût moyen sur les Centres du projet AEP 6 Centres de 1992 à 1999.

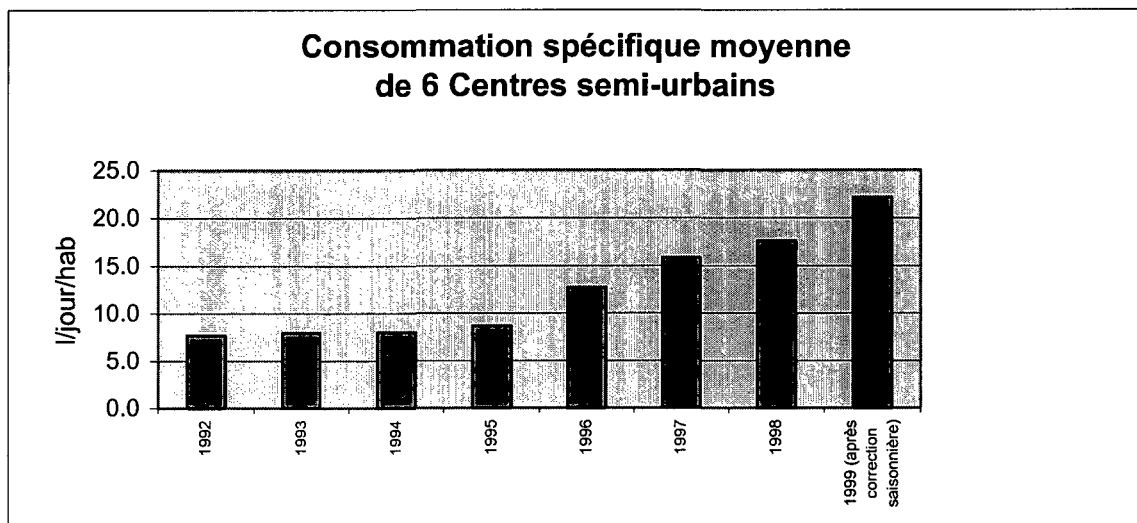


On constate que cette dépense est passée de 90 FCFA en 1994 à 45 FCFA en 1999, soit une économie de 45 FCFA par m³ vendu. Si on ajuste les chiffres en tenant compte de l'augmentation du prix de vente du gasoil (de 210 à 275 FCFA/litre à Bamako), l'économie (graphe de droite) est en réalité de 75 FCFA/m³ d'eau vendue.

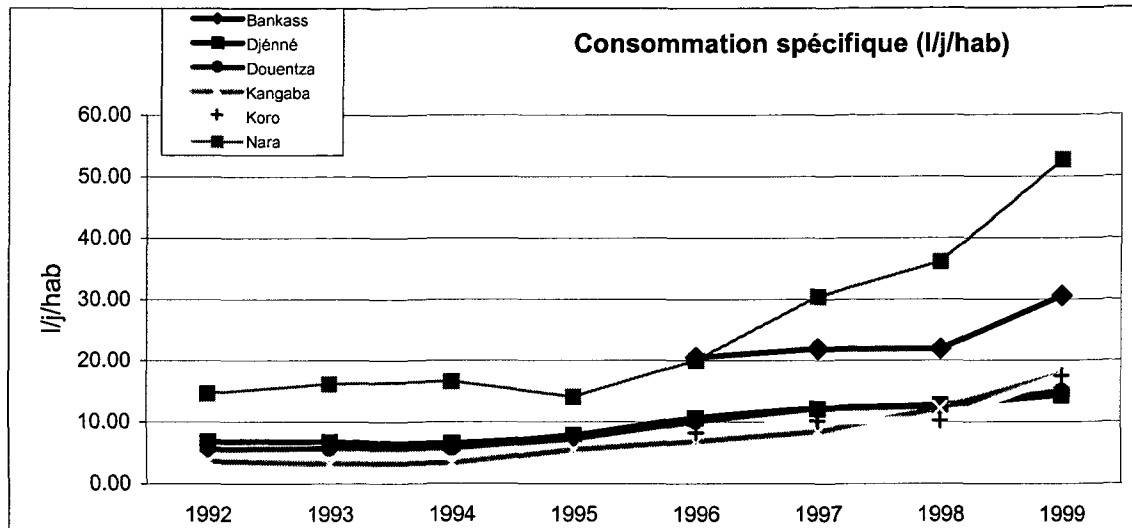
Ce poste, à lui seul, finance donc 3 fois le coût des prestations d'audit et de conseil.

Les chiffres ci-dessus montrent bien l'intérêt du suivi réalisé par la CCAEP.

5.5 Consommation spécifique



En passant de 7.60 l/j/habitant à 24.40 l/j/habitant en moyenne, ce graphique montre bien l'impact d'une distribution d'eau pérenne à un prix raisonnable sur une population rurale dont on avait sous estimé les besoins au départ. Toutefois, ces moyennes cachent d'assez grands écarts, et il faudrait extraire de ces consommations l'abreuvement du bétail qui peut représenter un part non négligeable de la consommation d'eau (comme à Nara).



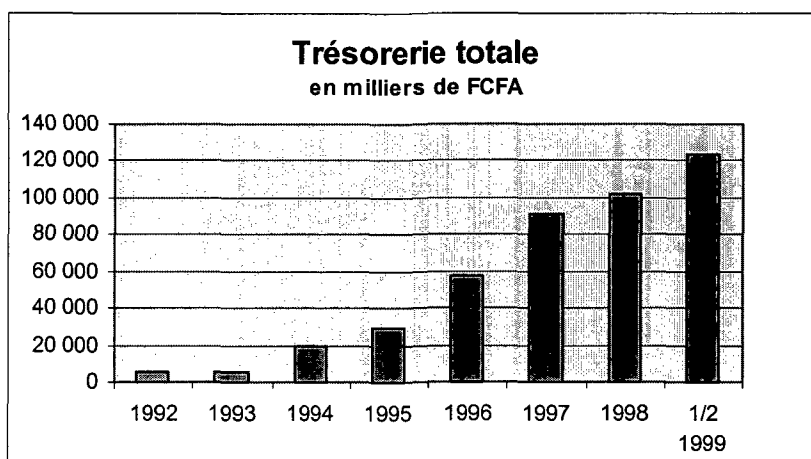
Suivant la quantité de ressources alternatives disponibles, on peut considérer deux types de centres :

- Les Centres disposant de ressources alternatives facilement mobilisables ont une consommation spécifique moyenne qui est de l'ordre de 15 l/j/habitant, 4 ans après sa réhabilitation.
- Les Centres comme Nara et Bankass qui ne disposent pas de ressources alternatives, avec des niveaux statiques qui dépassent 40m ont une consommation spécifique moyenne qui est de l'ordre de 30 l/j/habitant, soit le double de la précédente catégorie

La consommation spécifique la plus basse est enregistrée à Djénné avec 14.31 l/j/habitants.

Le triplement de la consommation spécifique de 1992 à 1999 montre sans ambiguïté que l'objectif du projet est atteint.

5.6 Trésorerie des 6 Centres



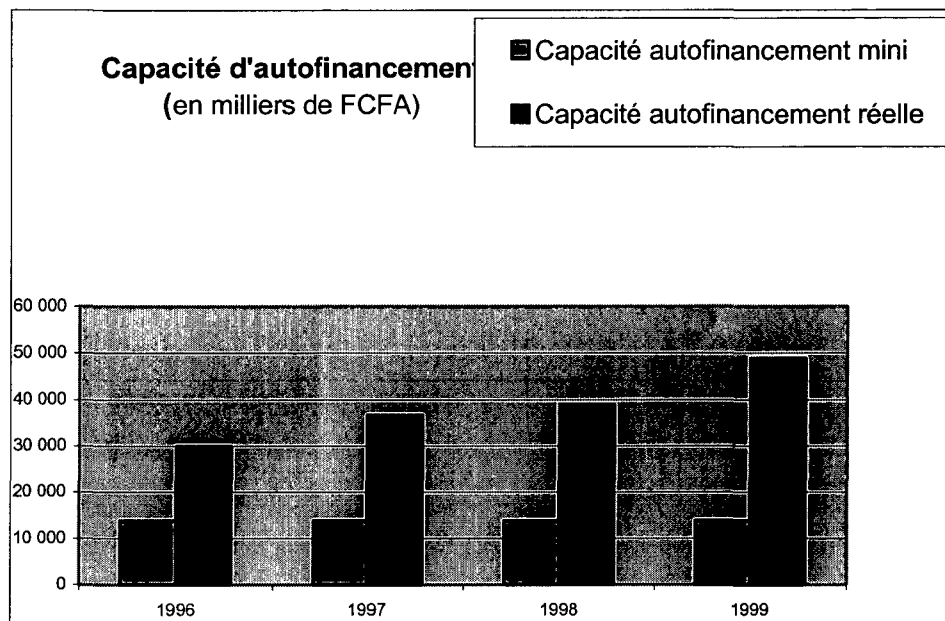
La trésorerie totale des 6 Centres progresse très fortement en 1996 et 1997 (environ 60% par an) en raison de l'optimisation des systèmes en 1995, puis la progression se poursuit à un rythme moins rapide à partir de 1998 alors que les premières dépenses de renouvellement commencent à être faites. Douentza achète un nouveau groupe électrogène de 17 kVA en 1998 et Nara achète deux groupes de 60 kVA en 1999. Des besoins

d'investissement sont identifiés à Bankass et à Koro. Ces besoins sont couverts par l'épargne accumulée.

5.6.1 Capacité d'autofinancement

Il s'agit de la capacité des Centres à investir pour le renouvellement et les extensions des systèmes.

La capacité d'autofinancement suit une courbe analogue à celle de la trésorerie.



On peut constater sur ce graphique que la capacité de financement des 6 Centres est deux à trois fois le minimum qui était demandé aux Centres en 1993 au moment de l'étude de l'AEP 6 Centres. Ce résultat démontre que pour un prix de l'eau acceptable par la population, situé entre 250 FCFA/m³ et 375 FCFA/m³, le renouvellement des systèmes peut être assuré. Cette capacité de renouvellement pourrait même inclure une bonne partie des investissements à long terme (réseau, bâtiments et réservoirs).

5.7 Résultats d'exploitation

Le résultat d'exploitation est le bénéfice de l'exploitation, après provisions pour créances douteuses et renouvellement.

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1/2 1999	Cumulé de 96 à 99
Bankass					1 434	1 755	465	598	4 252
Djénné	-2 493	-3 658	-2 924	-490	-499	1 964	577	255	2 297
Douentza	-2 345	-1 530	-1 818	-808	501	1 235	1 167	1 864	4 767
Kangaba	-2 441	-3 161	-2 967	-1 963	-2 252	514	2 084	1 798	2 144
Koro				-1 743	-1 097	-490	-332	1 222	-697
Nara	-1 492	-4 718	920	-2 179	11 818	11 539	7 194	7 959	38 510
Total	-8 771	-13 067	-6 789	-7 183	9 905	16 517	11 155	13 696	51 273
Moyenne	-2 193	-3 267	-1 697	-1 437	1 651	2 753	1 859	2 283	8 546

A part Koro qui a encore quelques difficultés liées à la qualité de l'eau distribuée tous les Centres ont des résultats d'exploitation cumulés positifs. Ces mêmes résultats étaient tous négatifs jusqu'en 1996, année de résultats positifs pour 50% des centres.

5.8 Impayés

5.8.1 Impayés aux bornes fontaines

	Impayés Bornes fontaines							
	31/12/92	31/12/93	31/12/94	31/12/95	31/12/96	31/12/97	31/12/98	30/06/99
Bankass					277	1 673	2 313	2 445
Djénné					295	413	627	1 023
Douentza					365	1 048	1 114	1 743
Kangaba					0	302	302	236
Koro					0	254	856	1 737
Nara					16	0	470	924
Total					953	3 690	5 682	8 108
Taux de croissance						287%	54%	43%

Ces impayés ont fortement progressé. Pour 1999, il est possible que l'explication puisse se trouver dans le fait que cette année est une année électorale et que plusieurs responsables d'AEP ont été élus aux Conseils communaux ! Il est difficile de demander à la fois le suffrage de ses concitoyens et le paiement de leurs factures d'eau. Aux dernières informations, une reprise des paiements semble être en cours actuellement.

5.8.2 Impayés des branchements privés

	Impayés Branchements privés							
	31/12/92	31/12/93	31/12/94	31/12/95	31/12/96	31/12/97	31/12/98	30/06/99
Bankass					76	506	620	956
Djénné					879	1 265	1 171	2 013
Douentza					406	484	1 158	1 937
Kangaba					807	252	488	639
Koro					0	58	210	613
Nara					2 820	2 536	2 444	3 452
Total					4 988	5 101	6 091	9 610
Taux de croissance						2%	19%	58%

La forte augmentation de cette catégorie d'impayés semble confirmer l'hypothèse précédente.

5.8.3 Impayés de l'Administration

	Impayés Administration							
	31/12/92	31/12/93	31/12/94	31/12/95	31/12/96	31/12/97	31/12/98	30/06/99
Bankass							7	9
Djénné					4 840	6 099	7 034	7 512
Douentza					218	553	1 110	1 471
Kangaba					338	514	1 919	2 214
Koro					403	90	98	235
Nara					3 682	3 498	8 542	4 594
Total					9 481	10 754	18 710	16 035
Taux de croissance						13%	74%	-14%

Pour les arriérés de l'Administration, bien qu'une amélioration se soit fait sentir en 1999 en raison du paiement d'une partie (4 millions FCFA) des arriérés par l'Armée à Nara, la situation reste particulièrement inquiétante. En effet dans tous les autres Centres les impayés de l'Administration ont augmenté (Kangaba, Djénné, Douentza et Koro). Le

Délégué du Gouvernement de Djénné refuse même catégoriquement de payer les factures d'eau de l'Administration. Les Délégués du Gouvernement des autres Centres, qui avaient commencé à payer en 1996 et 1997, confortés par la position du Délégué de Djénné, ont cessé tout paiement depuis 1998. Le Haut Commissaire de Mopti n'a pas réussi à inverser cette tendance malgré une lettre de rappel aux Délégués du Gouvernement. Maintenant que les Centres disposent d'une épargne confortable, ces paiements seront de plus en plus difficiles à obtenir. Seule une action très forte des Présidents des Centres, soutenus par l'UEAEP, la DNH, et par les Ministres chargés de l'eau et de l'Administration territoriale pourrait inverser cette tendance.

5.8.4 Difficultés liées au statut fiscal des exploitants

Les exploitants sont tous des associations d'usagers qui n'ont pas de « n° fiscal » délivré par l'Administration des impôts. La délivrance d'un tel n° les entraînerait dans une série de dépenses fiscales qu'ils ne maîtriseraient pas, et qu'ils ne comprendraient pas en leur qualité d'association d'utilité publique.

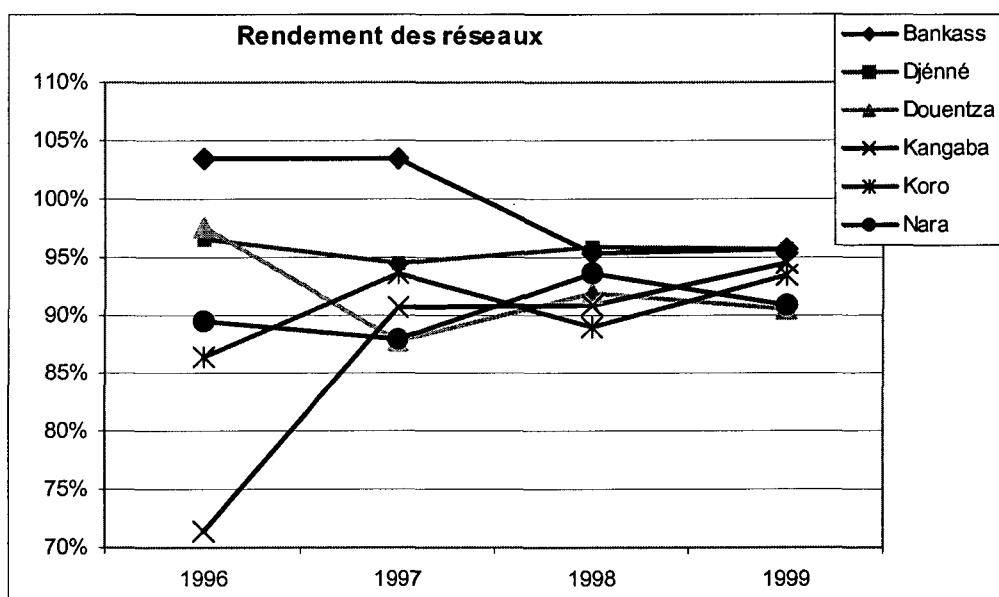
Or le paiement par l'Administration des factures d'eau est conditionné par la présentation de ce n° fiscal. Les Délégués du Gouvernement ne refusent pas tous de payer l'eau, mais les exploitants communautaires ne peuvent pas encaisser les paiements de l'Administration. Le résultat est très négatif car il conduit à exonérer de fait l'Administration du paiement de l'eau.

Cette situation entraîne également l'exclusion de tout exploitant privé qui ne pourra pas avoir le même statut fiscal que les exploitants communautaires.

La solution doit être trouvée au niveau du Ministre des Finances qui doit définir un statut fiscal particulier pour tous les exploitants d'AEP. Ce dossier avait été confié à l'UEAEP mais il n'a pas avancé depuis la création de l'Union.

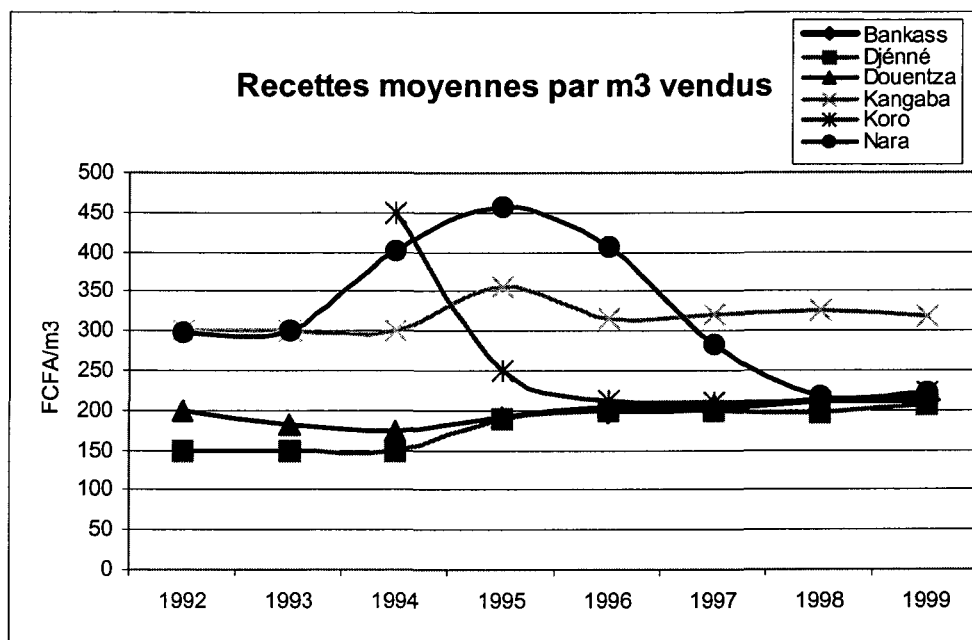
5.8.5 Rendement des réseaux

Il s'agit du rapport du nombre de m3 vendus au nombre de m3 produits.



Le rendement des réseaux se normalise à partir de 1998 en raison du travail d'explication de la CCAEP auprès des exploitants. Ce travail a permis de procéder à des recherches de fuites sur les réseaux, à démasquer les branchements « pirates », réalisés clandestinement sans compteur et éliminer les fournitures d'eau gratuite.

5.8.6 Recettes moyennes



Ce tableau montre la normalisation du prix de vente de l'eau autour du chiffre de 200 FCFA/m³. Le prix de vente aux usagers doit être majoré de la marge des fontainiers qui s'élève en général à 50 FCFA/m³. Seul Kangaba reste, pour l'instant, à un prix de vente moyen de 325FCFA/m³.

5.8.7 Comptes d'exploitation (FCFA/m³ vendu)

1999	Salaires	Frais de gestion	Carburant	Consommables	Traitement	Entretien	Abonnés	Redevance CCAEP	Perte exceptionnelle	Provision impayés	Amortissement	Total	Rappel 1998	Rappel 1997
Systèmes mixtes (thermiques + solaires)														
Djénné	31	20	18	3	10	10	0	21	0	30	60	203	201	179
Kangaba	40	25	21	2	2	24	0	21	0	2	79	216	240	299
moyenne mixtes	36	23	20	3	6	17	0	21	0	16	70	210	221	239
%	17%	11%	9%	1%	3%	8%	0%	10%	0%	8%	33%	100%		
Systèmes thermiques														
Bankass	23	22	51	10	5	20	0	21	0	4	44	200	197	177
Douentza	45	17	31	5	3	2	0	22	0	16	41	182	201	195
Koro	36	17	50	6	0	2	0	21	0	0	54	186	223	223
Nara	13	19	47	7	0	13	0	22	0	7	31	159	181	190
moyenne thermique	29	19	45	7	2	9	0	22	0	7	43	182	201	196
%	16%	10%	25%	4%	1%	5%	0%	12%	0%	4%	24%	100%		

La comptabilité analytique mise en place et suivie par la CCAEP permet de comparer les performances de gestion des Centres. Ces chiffres montrent qu'avec le temps, le coût de revient de l'eau vendue diminue.

Dans ces chiffres sont inclus plus de 10% de provisions pour créances douteuses, ce qui est extrêmement élevé, mais est prudent, compte tenu des impayés à la date du 30 juin 1999.

5.9 Fréquence et durée des interruptions de service

Les tableaux donnés en annexe 5 qui détaillent toutes les pannes enregistrées par la CCAEP montrent que depuis 1996, le service est pratiquement continu. Seules quelques arrêts dus à des crues importantes (Douentza 1999) ou à des réparations de fuites sur le réseau primaire ont été à l'origine de quelques arrêts inférieurs à 48 heures. La disponibilité constante du service est à l'origine de la progression de la consommation spécifique, donc de la santé des usagers.

6 La Cellule de Conseil aux AEP (CCAEP)

En juin 1996, le projet AEP 6 Centres (y compris les mesures d'accompagnement) étant terminé, il devenait urgent de savoir ce qu'il adviendrait de la CAC qui avait eu des résultats positifs dans le cadre du projet de 1993 à 1995. Un Dossier d'Appel d'Offres avait été préparé par le bureau Gauff Ingenieure afin de consulter des candidats qui rempliraient les 4 fonctions de la Cellule. Malheureusement, la DNH et la KfW se sont vite rendu compte que cette procédure était assez difficile à mettre en œuvre car le concept même de la CAC n'était pas encore tout à fait au point. Il convenait de renforcer la structure existante et de vérifier si l'expérience était applicable à d'autres Centres financés par d'autres Bailleurs de Fonds. D'autre part, il fallait évaluer l'impact de la création des Communes sur ce type d'organisation. L'appel d'offre a donc été retardé car la viabilité de cete institution n'avait pas été démontrée.

C'est ainsi qu'un contrat supplémentaire a été attribué à Gauff Ingenieure pour développer les activités de la nouvelle institution appelée Cellule de Conseil aux AEP (CCAEP) pour la différencier de la structure du projet.

La mission de Gauff ingenieure se terminait en décembre 1998. Depuis, la CCAEP a été intégrée à la DNH en attendant d'être privatisée.

Aujourd'hui, le concept développé par la CCAEP est reconnu au Mali et hors des frontières du pays. Les possibilités de viabilité de la CCAEP sont évidentes et les résultats présentés au chapitre précédent démontre son succès. L'attribution à une structure privée des missions assurées par la CCAEP ne pose plus d'autres problèmes que politique et financier.

6.1 Termes de références de la CCAEP

Les termes de référence du contrat de l'ingénieur conseil pour la période 1996 – 1998, comportaient, outre l'achat de matériel de bureau destiné au fonctionnement de la CCAEP, les prestations suivantes :

Phase 1 : Mise en place de la structure : (Durée : 3 mois),

Phase 2 : Prise en charge des 4 grandes fonctions suivantes : (Durée : 2 ans)

1. Communication,
2. Formation du personnel des exploitants,
3. Audit technique et financier
4. Prestations de services éventuelles

Les trois premières fonctions faisant partie intégrante du contrat, la quatrième devant faire l'objet de demandes spécifiques de la part des exploitants.

6.2 Structure institutionnelle de la CCAEP

Il s'agissait toujours d'une institution provisoire financée par la KfW, mise en place pour les projets AEP 6 Centres, AEP Nord et AEP 2^{ème} Région et faisant partie du bureau Gauff Ingenieure jusqu'au 31/12/1998.

6.3 Objectifs de la CCAEP

L'objectif formel de la CCAEP au terme du contrat de l'ingénieur conseil en décembre 1998 était de développer l'activité de la Cellule, en intégrant au dispositif mis en place pour les 6 Centres, les projets des 9 Centres du Nord et des 10 Centres de l'AEP 2^{ème} Région. Cet objectif sera atteint à la mise en service des Centres de la 2^{ème} Région début 2000. Il sera même largement dépassé avec 60 Centres en 2000 et certainement une centaine de centres en 2002.

Il était précisé au moment de la création de la CCAEP, en 1996, que lorsque l'objectif de 25 centres serait atteint, la CCAEP serait privatisée. Il convenait donc de démontrer que cette Cellule était pérenne.

En prélevant 20 FCFA par m³ d'eau produit, les comptes de la CCAEP démontrent que cet objectif de pérennité est atteint (voir § 6.8).

6.4 Personnel

L'équipe de la CCAEP comprend:

6.4.1 *Personnel permanent*

- 1 Secrétaire comptable
- 1 Electromécanicien,
- 1 Chauffeur
- 1 secrétaire

6.4.2 *Personnel d'assistance technique de Gauff Ingenieure (à temps partiel)*

- 1 Expert exploitation et chef de projet Gauff Ingenieure (0,50 mois en 1998)
- 1 Economiste Gauff Ingenieure (1,50 mois en 1998)
- 1 Economiste Formateur (en formation)

6.4.3 *Représentants de l'Administration*

Les DRHE (Directeurs Régionaux de l'Hydraulique et de l'Energie) sont désignés pour suivre les missions de la CCAEP dans les Centres.

- DRHE de Mopti pour Djénné, Koro, Douentza, et Bankass.
- DRHE Koulikoro pour Kangaba et Nara
- DRHE Tombouctou pour les Centres de la 6^{ème} région,
- Les DRHE de Kayes, Sikasso et Ségou seront associées aux prochaines missions dans les Centres de leurs Régions respectives.

6.5 Apport à la politique sectorielle

Depuis 1996, la DNHE a mis en chantier une réflexion sur les conditions de gestion et de développement des systèmes d'alimentation en eau potable au Mali qui se poursuit aujourd'hui. La CCAEP, à travers ses relations privilégiées avec les exploitants d'AEP a fait un apport significatif à la définition de la stratégie pour l'eau potable. Cet apport a été concrétisé par le document DNHE daté du 11/11/1997 «Transfert de compétence de l'état aux communes – Conditions de réalisation et de gestion des systèmes de production et de distribution d'eau potable» qui est largement inspiré de l'expérience du projet « AEP 6 Centres ». Ce document sert de référence pour tous les systèmes actuellement réalisés au Mali.

6.6 Recettes de la CCAEP

La CCAEP facture trois types de prestations : la redevance de 20 FCFA/m³, la vente de fournitures et de services demandés par les centres, et les prestations de formation.

6.6.1 Redevance

Depuis janvier 1997, la CCAEP facture aux Centres avec lesquels elle travaille une redevance de 20 FCFA/m³. Cette facturation est acceptée par les 6 centres qui sont aujourd'hui à jour de leur cotisation. Les enquêtes menées récemment auprès des exploitants des 6 Centres montrent que les exploitants reconnaissent tous l'utilité de ces prestations. A partir du 1^{er} juillet 1999, la facturation des Centres de la 1^{ère} Région est faite régulièrement, et les exploitants ont commencé à payer.

6.6.2 Marge sur vente de biens et service

La CCAEP expédie, à la demande des Centres qui le souhaitent des pièces détachées pour la maintenance des groupes électrogènes, le chlore et le matériel de branchements. Cette activité est étendue à tous matériels d'exploitation ou de fonctionnement du bureau. Une marge de 10 à 20% est affectée aux frais de la CCAEP pour cette activité. Ce service est plébiscité par les exploitants qui ne souhaitent pas qu'il soit transféré à l'UEAEP.

6.6.3 Marge sur les activités de Formation

Depuis fin 1998, la CCAEP facture à la demande des prestations de formation pour les salariés et les élus des institutions d'exploitation. Cette activité se développe rapidement en raison de l'augmentation rapide du nombre de Centres. Ces prestations sont financées par les projets (KfW, AFD, Helvétas), mais à l'avenir, on peut imaginer qu'elles seront financées par les exploitants eux mêmes et le FAFPA (Fonds d'Aide à la Formation Professionnelle des Artisans).

6.6.4 Autres activités

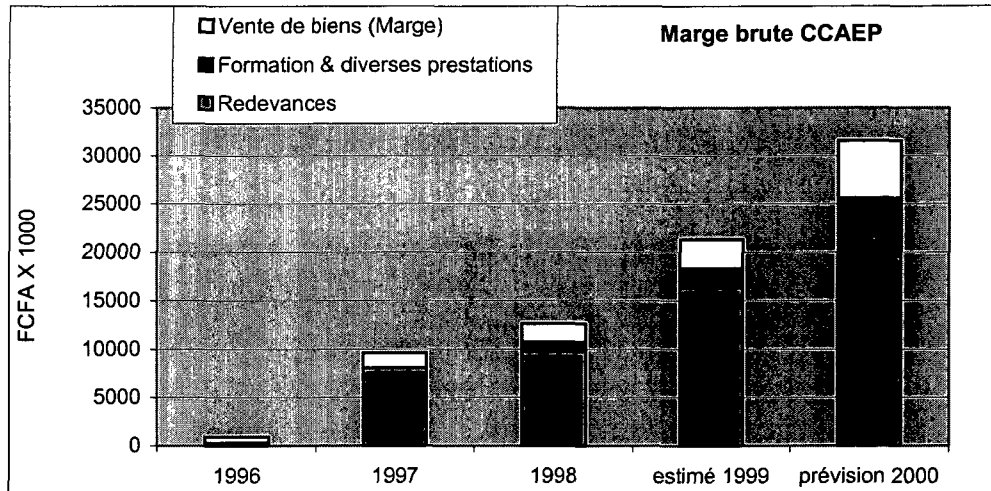
Si la CCAEP était sortie du cadre administratif actuel comme il était prévu à l'origine de sa création, elle pourrait diversifier ses activités et devenir une institution particulièrement performante du secteur de l'eau.

Plus qu'un audit comptable simple, son activité lui apporte des données sur la production des exploitations d'eau potable qui en font une des institutions les plus compétentes du secteur de l'eau potable en Afrique de l'Ouest. Il est certain que son savoir faire, pourrait alors être valorisé au bénéfice de son équilibre financier, mais surtout au bénéfice des partenaires extérieurs (bureaux d'études, entreprises, Communes, Administration...) qui sont intéressés, au Mali comme à l'extérieur du pays par cette expertise.

En adoptant une personnalité juridique privée, la petite CCAEP actuelle pourrait se développer très rapidement.

6.6.5 Marge brute

La marge brute de la CCAEP (hors frais généraux) est passée de 10 millions FCFA en 1997 à 12 millions FCFA en 1998. Elle est estimée à 21 millions en 1999 sur la base des résultats à fin juin 1999.



Cette marge pourrait largement être améliorée à partir de 2000, surtout si la CCAEP était une institution privée qui diversifiait ses activités.

6.7 Financements de la CCAEP

6.7.1 Financement de la KfW

En dehors du financement des mesures d'accompagnement du projet AEP 6 Centres que nous ne prendrons pas en compte ici, la CCAEP a reçu les aides suivantes :

Subventions directes

Personnel de 1996 à 1998		249.510,00	DEM
Achat de matériel	34.628.000 FCFA	soit	101.847,00 DEM
Installation à la DNH		52.000,00	DEM
Total		410.357,00	DEM

Assistance technique

Personnel de 1886 à 1998		244.489,00	DEM
Frais de l'assistance technique	32.819.768 FCFA	Soit	96.528,00 DEM
		341.017,00	DEM

6.7.2 Financement de la Coopération française

Subventions directes et/ou indirectes

- Séminaire de planification (location salle) 1.000.000 FCFA
- Etude de cas 6.000.000 FCFA
- Atelier national 6.550.000 FCFA
- Travaux dans les locaux de la CCAEP 5.000.000 FCFA
- Etudes de conception programme de formation 1.200.000 FCFA
- Mobilier et aménagement de la salle de réunion 7.500.000 FCFA
- Divers (AG de l'UEAEP...) 9.500.000 FCFA

Assistance technique

- Mise à disposition d'un volontaire pendant 1 an avec véhicule pour intégration Centres se l'AFD 11.000.000 FCFA

Total Coop française au 30/11/99 34.500.000 FCFA

6.7.3 Financement de la DNH

- Véhicule 4x4 23.750.000 FCFA
- Matériel de bureau 5.700.000
- Matériel de bureau 4.950.000 FCFA

Total DNH au 30 novembre 99 34.400.000 FCFA

6.7.4 Matériel

Le matériel qui est à la disposition de la CCAEP est le suivant :

Date acquisition	Désignation	Prix d'achat	Financement
------------------	-------------	--------------	-------------

Sur financement KfW

10/01/97	Moto Yamaha	1 250 000	KFW
11/11/96	Groupe électrogène Hatz 17 Kva	5 600 000	KFW
14/09/98	Groupe électrogène Hatz 3 Kva	974 700	CCAEP
10/12/96	Matériel informatique	3 969 400	KFW
10/06/98	Matériel Informatique	5 845 489	KFW
19/08/98	Photocopieur Canon NP 6216	1 606 280	CCAEP
31/12/97	1 RAC	917 000	KFW
11/12/96	20 Chaises	120 000	KFW
31/12/96	10 Tables	290 000	KFW
Juin 98	Logiciel comptable	3 000 000	KfW
	Total fournitures KfW	23.572.869	

Fourni par la DNH

6/12/96	Véhicule Toyota Hilux 4 x4	23 750 000	DNHE
01/07/98	3 RAC	2.700.000	DNHE
01/04/98	3 Clim. (existants dans salle de réunion)	600.000	DNHE
01/07/98	4 Clim. Split	2.400.000	DNHE
10/02/98	Photocopieur Canon FC 330	700.000	DNHE
01/07/98	5 Bureaux	250.000	DNHE
01/07/98	5 Fauteuils	150.000	DNHE
01/07/98	10 Chaises bourrées	100.000	DNHE
01/07/98	5 Armoires	150.000	DNHE
09/09/97	Fax	400.000	DNHE
décembre 98	Ordinateur Serveur	2.200.000	DNHE
	Total fournitures DNHE	33.400.000	

6.8 Extension à d'autres Centres

Régions	Centres opérationnels		Centres en prévision	Date prévue
1^{ère} Région	Aourou Diataya Fégui Kéniéba Koniakari Komodindé Sambaga	Ségala Mahina Maréna Sébékoro Yélimané Sambakanou Kersignané	10 Centres AFD	2002
Total 1^{ère} Région	14		10	
2^{ème} région	Kangaba Nara Béléko	Kalabancoro Marka Kongo	Didiéni Dioïla Falou Goumbou Kolokani	Mourdiah Sirakoroba Tienfala Tioribougou Baguinéda
Total 2^{ème} Région	5		10	
3^{ème} Région	Fama Misseni	Molobala Ouahibera Sanzana	4 centres helvétas 10 Centres AFD	avril 2000
Total 3^{ème} Région	5		14	
4^{ème} Région	Dougouolo Kamona	Diaramana Bla Tominian	5 Centres BAD	2001
Total 4^{ème} Région	5		5	
5^{ème} Région	Bankass Djénné Bandiagara Youvarou	Doentza Koro N'Gouma		
Total 5^{ème} Région	7		0	

Régions	Centres opérationnels		Centres en prévision	Date prévue
6 ^{ème} Région	<i>Diré</i> <i>Goundam</i>	<i>Niafunké</i> <i>Tonka</i> <i>Léré</i>	6 Centres Liptako Goura	?
Total 6 ^{ème} Région	5		6	
7 ^{ème} Région	Ansongo Bamba	Ménaka Bourem		
Total 7 ^{ème} Région	4		0	
8 ^{ème} Région	Tessalit			
Total 8 ^{ème} Région	1		0	
TOTAL GENERAL	46		45	

Soit un total prévu de 91 Centres à l'horizon janvier 2002, ce qui dépasse largement l'objectif de 25 Centres qui avait été fixé en 1996 pour la CCAEP. D'autre part, les huit candidatures spontanées (marquées en caractères gras italique dans le tableau) montrent bien que les fonctions de la CCAEP intéressent les exploitants au delà de la désignation forcée des Centres par le Directeur National de l'Hydraulique.

7 Avenir des structures de conseil aux AEP au Mali

7.1 Historique

Fin 1997, Gauff ingenieure n'a plus de budget pour assurer un suivit de la CCAEP. En particulier, le budget du chef de projet est terminé en janvier 1998.

Pour assurer le développement de la CCAEP en intégrant les Centres du projet AEP 1^{ère} Région, l'ingénieur conseil propose à la KfW une assistance technique et financière sur trois ans comprenant 19 mois d'experts.

N'ayant pas la possibilité de financer ce type de prestations qui relève de la GTZ, cette proposition n'est pas acceptée. De nouvelles propositions sont étudiées par l'ingénieur conseil qui propose en mars 1999 une petite mission d'experts pour :

- le soutien à la privatisation de la CCAEP,
- la normalisation des procédures d'audit,
- la mise en place fonctionnelle de l'UEAEP,
- La création d'une centrale d'achats
- La création d'un petit centre de formation,
- La préparation de termes de référence pour une prochaine phase.

Afin de soutenir les projets en cours, la KfW accepte d'en assumer le financement pour environ 5 mois d'experts sur un fonds de disposition qui sera mis en place à la DNH.

7.2 Privatisation de la CCAEP

A la demande de la DNH, et en attendant la signature d'un contrat pour ces prestations de conseil, Gauff Ingenieure à étudié un projet de privatisation de la CCAEP. Ce projet a fait l'objet d'un rapport d'avril 1999, transmis à la DNH, qui proposait la constitution d'une société anonyme au capital de 11.800.000 FCFA à qui serait confiée le matériel de la CCAEP et les missions d'audit et de conseil.

Les investisseurs éventuels ont été consultés, et il a été proposé d'augmenter le capital à 20 millions de FCFA.

Depuis début avril, la DNH n'a pas donné suite à ce rapport.

8 Problématique et avenir de la CCAEP

La problématique de la CCAEP a été identifiée par des entretiens avec les différents acteurs de la CCAEP et en particulier avec les exploitants qui bénéficient de ses prestations.

8.1 Acquis de la CCAEP

Les acquis sont les suivants :

- Il n'y a pratiquement pas eu de journée de rupture de la distribution d'eau depuis 1996 dans les 6 Centres, sauf pendant 72 heures en juillet 99, à Douentza à la suite d'une forte crue qui a emporté des canalisations et 24 heures à Nara à la suite d'une fuite sur le tuyau de refoulement de diamètre 200 mm. Dans les deux cas, les réparations ont pu être réalisées très rapidement.
- Des données de gestion fiables sont disponibles, ce qui permet aux exploitants et à la DNH de suivre le bon fonctionnement des systèmes, et de prendre les décisions qui s'imposent.
- La communication fonctionne bien. Les pièces détachées sont acheminées sur simple appel radio dans les vingt quatre heures. Les exploitants effectuent le paiement de leurs commandes par retour.
- Les exploitants paient la redevance de 20 FCFA/m3 sans discuter.
- Les indicateurs objectivement vérifiables (IOV) du bon fonctionnement des systèmes d'AEP montrent que les installations sont en bon état et que le renouvellement des équipements est assuré (voir chapitre 5).
- L'épargne couvre plus de deux fois le renouvellement minimum qui avait été fixé comme objectif par la DNH
- Les exploitants commencent à comprendre les IOV et certains les consultent avant de prendre des décisions. Certains parviennent même à les gérer. Par exemple, dans certains centres, les achats de gasoil sont faits de manière à ne pas dépasser la consommation maximale des groupes électrogènes, tout en se situant à la limite supérieure de cette consommation.
- Les logiciels utilisés par le personnel de la CCAEP sont à peu près maîtrisés par le personnel, mais des progrès restent à faire pour l'utilisation courante du traitement de texte et du tableur.
- La CCAEP a pu exporter sa méthodologie sur des Centres qui ont adhéré de manière spontanée (Goundam, Niafunké, Diré, Tonka, Bandiagara, Kalabancoro, Bla, Tominian). De même le travail avec les Centres de l'AEP 1^{ère} Région ne pose pas de problème particulier en dehors des difficultés liées à l'approche développée par le projet et à un manque de coordination avec la CCAEP au moment de la mise en service des installations.
- Les résultats obtenus par le schéma organisationnel du Mali avec les AU et la CCAEP sont reconnus en dehors des frontières du Mali.

Ces acquis sont très importants. Ils confirment que les quatre fonctions tenues par la CCAEP sont essentielles au bon fonctionnement des systèmes.

Toutefois, ces acquis ne doivent pas occulter les difficultés qui sont nombreuses si l'on se place dans une perspective à long terme.

8.2 Difficultés des exploitants et de la CCAEP

Si l'on admet que les fonctions de la CCAEP doivent être remplies d'une manière ou d'une autre, il faudra trouver des solutions aux insuffisances ou aux difficultés suivantes :

8.2.1 Pour les exploitants

- Non paiement de l'eau par l'Administration territoriale
- Tous les exploitants des 6 Centres souhaitent que les services de la CCAEP soient plus proches d'eux, et en particulier ceux de l'électromécanicien qui devrait pouvoir être plus facilement disponible. Ils souhaitent que ce dernier se déplace plus souvent.
- Le « lobbying » de l'Union n'est pas efficace, et le problème du paiement des factures de l'Administration, qui devrait trouver une solution par l'intermédiaire de l'UEAEP n'a guère avancé depuis 1996. Pour plus d'efficacité, un renforcement des structures de l'Union est indispensable.
- La formation des exploitants n'est pas systématique. Elle doit être renforcée mais il faut dégager des financements pour cette formation.
- Les Conseils communaux commencent à vouloir imposer leur volonté auprès des exploitants sans prendre aucune précaution, sans transfert de compétence de l'Etat aux Communes (Nara, Djénné). Cette situation va conduire les exploitants vers de difficultés qu'ils auront beaucoup de mal à gérer. Des dispositions particulières doivent être prise par les services chargés de la décentralisation pour que des instructions soient données aux Maires des Communes.
- L'épargne des Centres reste exposée aux convoitises de l'Administration et des Conseils communaux. A Djénné, le chef de village demande à l'exploitant de participer au déplacement d'une canalisation pour l'Hôpital. Ce type de demande va certainement se multiplier

8.2.2 Pour la CCAEP

- La CCAEP reste actuellement un service informel de la DNH. Elle n'a pas de personnalité juridique, ce qui l'empêche de fonctionner et de se développer normalement. Son activité ne peut pas se prolonger sans une définition claire de son statut juridique. Elle ne pourra pas faire face au défi de l'audit et du conseil de tous les systèmes qui sont actuellement en projet.
- La privatisation semble poser des difficultés pour des raisons liées à la perception de la CCAEP auprès des cadres de la DNH dont le comité syndical vient de demander au Ministre du Développement rural et de l'Eau de surseoir à la privatisation pour des raisons « de viabilité politique, sociale et juridique ».
- La CCAEP est installée dans les locaux de l'Administration. Elle fait ainsi l'objet de convoitises et de jalousies, ce qui explique peut être la difficulté précédente.
- La CCAEP n'intervient pas assez vite sur les problèmes des exploitants qui ont besoin d'elle (Mahina, Djénné, Bankass, Bandiagara...). Ses services devrait être déconcentrés.
- Il n'y a pas d'audit et pas d'évaluation de la CCAEP
- La CCAEP enregistre des difficultés d'intégration des nouveaux centres (Bandiagara, Tonka, Centres Sud Mali...). Cette intégration nécessite une normalisation institutionnelle et technique des exploitations. La CCAEP qui peut très facilement faire l'audit de ces nouveaux Centres n'a pas toujours les moyens d'effectuer ce travail d'intégration. Des expériences d'intégration de la CCAEP à la formation des acteurs dans les Centres (Centres AEP Nord, Centres Helvétas, Centres AEP 2^{ème} Région, Centres Sud Mali) est porteuse d'espoir. Cette activité pourrait d'ailleurs constituer un revenu important pour l'équilibre des comptes de la CCAEP.
- Le personnel actuel qui ne peut pas se développer est insuffisant pour assurer le développement de la CCAEP mais le statut juridique actuel ne permet pas de trouver des solutions aux besoins de développement et de décentralisation.

- Certains Centres, surtout en première Région sont très difficiles d'accès en saison des pluies. Pour ces Centres, l'audit intermédiaire au 30 juin devrait être avancé au 30 mai au plus tard pour que les restitutions puissent se faire en juin, avant les premières pluies.

8.2.3 Risques pour l'avenir

Si la DNH souhaite développer les services qui sont rendus actuellement par la CCAEP, et qui sont souhaités par les exploitants, il demeure de nombreux risques qu'il convient d'évaluer à leur juste niveau pour que les actions qui seront développées dès le début de l'année 2000 soient efficaces. En particulier il faut noter les risques suivants :

- Possibilité d'inefficacité de la CCAEP actuelle si on continue à lui confier des missions sans lui donner les moyens humains et financiers de les mener à bien. Il faut tenir compte des capacités de la CCAEP actuelle qui restent limitées.
- Risques de conflits avec le personnel de la DNH qui voudrait pouvoir profiter des moyens qui sont affectés à la CCAEP si elle reste à domiciliée à l'intérieur de l'enceinte de la DNH,.
- Risques liés au monopole actuel de la CCAEP, si des mesures ne sont pas prises pour favoriser une juste concurrence ou au moins une saine émulation entre des Cellules comparables.
- Si la CCAEP actuelle (en admettant que le problème de sa personnalité juridique soit réglé) ne parvient pas à assurer correctement son service pour des raisons qui lui sont propres (manque d'efficacité, charges trop importantes, rapports d'audits non transmis, restitutions non faites, engagements non tenus...) l'ensemble de l'organisation sera mis en difficulté. Au contraire si on développe des Cellules concurrentes qui peuvent faire face au développement des systèmes d'AEP au Mali, on pourra au moins comparer les performances des différents cellules. Encore faudra-t-il prévoir la coordination et la l'évaluation comparative des résultats obtenus par les Cellules concurrentes. Ce travail restera à la charge de la DNH qui devra en dégager les moyens.

8.3 Potentialités et contributions de la CCAEP

La CCAEP peut développer, en marge des trois fonctions indispensables d'audit, conseil et de communication de nombreuses activités liées au développement ou à l'amélioration des systèmes d'eau potable. En particulier :

- La CCAEP peut développer des activités de formation pour laquelle elle possède des atouts et des données directement vérifiées sur le terrain. Les expériences qui ont été faites montrent que cette activité de formation, rémunératrice pour la CCAEP, est très demandée par les exploitants. De plus, lorsqu'elle est prévue par les projets, elle permet une intégration facile des nouveaux Centres dans l'organisation.
- Il existe à court terme un nombre de Centres suffisant pour permettre la création de deux nouvelles Cellules. Ces Cellules peuvent être des services déconcentrés de la CCAEP ou des nouvelles institutions entièrement indépendantes.
- La CCAEP, avec une marge brute estimée à 21 millions de FCFA en 1999, a atteint son équilibre financier avec les redevances payées par les Centres suivants qui ont produit 1.200.000 m³ d'eau potable en 1999 avec :
 - 6 Centres du projet AEP 6 Centres,
 - 3 Centres de la 6^{ème} Région (Goundam, Diré, et Niafunké)
 - 9 Centres de la 1^{ère} Région pendant 6 mois (de juin à décembre 1999)

Soit un total de 18 Centres dont 9 Centres pendant 6 mois. Avec l'intégration à l'échéance d'un an des 43 Centres en projet ou déjà intégrés gratuitement (avec une

période de différé de paiement de 12 mois) et des 25 Centres en projet à l'échéance 2002, on peut espérer trouver l'équilibre financier pour trois Cellules.

- Plusieurs Cellules administrées par des privés auraient une réelle possibilité de développer leur activité dans le secteur de l'eau potable (Formation, Etudes, contrôle de travaux, Sensibilisation, Conseil aux Communes...) qui permettrait de trouver assez rapidement les équilibres financiers nécessaires à leur survie.
- Possibilité d'intervention sur l'organisation de l'hydraulique villageoise comme démontré par le volet « pompes » du projet AEP Nord, avec une activité utile à l'Hydraulique Villageoise source de revenus réguliers.

8.4 Propositions

La procédure de privatisation en cours depuis 7 mois est actuellement dans l'impasse, et il ne semble pas qu'une solution ne puisse être trouvée rapidement. Devant les difficultés « politiques » que cette solution a déclenché, il paraît préférable de trouver une nouvelle voie en restituant à la DNH la totalité des investissements qui ont été réalisés dans ses locaux pour les besoins de la CCAEP. Les locaux qui ne sont pas encore aménagés pourraient être mis à la disposition de l'UEAEP, qui en a besoin et du conseiller GTZ qui doit prochainement s'installer à la DNH. La salle de réunion pouvant être utilisée pour les besoins de tous les services.

Le Centre de formation pourra être installé définitivement dans les locaux prévus à cet effet.

8.4.1 Créer 3 institutions d'audit, communication et conseil

En remplacement de la CCAEP actuelle, il serait créé trois institutions d'audit et de conseil installées dans des locaux extérieurs à la DNH dans les villes de Kayes pour les Centres de la 1^{ère} Région, Bamako pour les Centres des 2^{ème}, 3^{ème}, et 4^{ème} Régions, et Mopti pour les Centres des 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} Régions.

il pourrait être proposé de financer un projet de mise en place et de suivi de 3 Cellules supporté par plusieurs Bailleurs de Fonds

Les audits des Centres pourraient être confiés par appel d'offres aux équipes les plus performantes pour assurer les différentes missions d'audit communication et conseil. Des termes de référence pour ces missions sont déjà disponibles. Il conviendra de les actualiser et de les compléter par des procédures d'évaluation régulières, de formation et d'audit.

8.5 Prévisions pour l'avenir

8.5.1 Production annuelle prévisionnelle pour la 1^{ère} Région

En première Région les prévisions de production pour 14 Centres KfW actuellement en fonctionnement sont de 400.000 m³ en 2000. Avec les Centres AFD et les centres des migrants qui peuvent être intégrés rapidement, la production dépassera 900.000 m³ en 2003 au plus tard. Soit sensiblement la production actuelle des Centres soutenus par la CCAEP en 1999.

8.5.2 Production annuelle prévisionnelle pour les 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} Régions

Pour une cellule à qui l'on confierait l'audit des Centres des 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} Régions, la production en 2000 est estimée à 550000 m³. Cette production sera portée à plus de 900000 m³ en 2003.

8.5.3 Production annuelle prévisionnelle pour les 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} Régions

Pour une cellule à qui l'on confierait l'audit des Centres des 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} Régions, la production en 2000 est estimée à 877.000 m³. Cette production sera portée à plus de 1.000.000 m³ en 2003.

9 Conclusions

En conclusion, le projet AEP 6 Centres a été un formidable source d'expérimentation pour une approche pragmatique des problèmes de gestion et de développement des système de production et de distribution d'eau potable au Mali.

La raison principale de cette réussite est la stratégie développée par la DNH en 1997, et de son outil majeur que constitue la CCAEP.

- Les résultats obtenus ont pu être utilisés pour d'autres projets financés par la KfW mais aussi par d'autres bailleurs de fonds (AFD, Helvétas, Union européenne, Canada, UNICEF...).
- L'organisation mise en place par la DNH et l'atout de la CCAEP a convaincu l'AFD de financer 20 Centres ruraux et semi-urbains en 2000.
- La Communauté européenne s'y intéresse et la phase II du Programme Régional Solaire a retenu les principes qui ont été développés par le projet AEP 6 Centres.
- Cette expérience est extrêmement riche et elle a déjà effectué un apport considérable au développement d'une alimentation en eau potable durable pour les populations rurales, en particulier en participant au développement de la stratégie du mali pour l'eau potable. Cette expérience a également suscité l'intérêt de nombreux acteurs du secteur de l'eau en Afrique subsaharienne, mais également dans les autres pays en développement.
- En garantissant la viabilité des investissements, les infrastructures d'eau potables pourront trouver beaucoup plus facilement les bailleurs de fonds qui les financeront.
- Ces résultats obtenus avec le soutien de la KfW depuis 7 ans sont remarquables mais ils doivent être consolidés.
- Les institutions sont fragiles, et les acquis sont remis en cause par le manque d'intérêt ou la méconnaissance des difficultés qui s'amoncellent sur le secteur. La décentralisation peut être à la fois un outil de développement et le fossoyeur du travail déjà réalisé.
- Ce qui a été construit petit à petit en écoutant les uns et les autres, en essayant de trouver des solutions de terrain aux difficultés de tous les jours peut être détruit en quelques jours. Il est beaucoup plus facile de détruire que de construire !